

Déclaration sur l'honneur de perte / vol / dysfonctionnement de ma carte Vitale

mon
parcours
d'assuré

Document à retourner à la Caisse d'assurance maladie du titulaire de la carte

Je déclare sur l'honneur avoir constaté (cocher la bonne réponse):

La perte Le vol Le dysfonctionnement de ma carte Vitale

Coordonnées du titulaire de la carte :

Mon numéro de Sécurité Sociale :

Mon nom :

Mon prénom :

Mon adresse :

Mon numéro de téléphone portable :

J'autorise l'Assurance maladie à m'adresser des informations par SMS : OUI NON

Mon numéro de téléphone fixe :

J'autorise l'Assurance maladie à m'adresser des informations par message : OUI NON

Nom et adresse de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie :

Le _____ Signature de l'assuré(e)



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

Pensez simplement à
contacter un conseiller au
3646*. Il est à votre écoute
pour vous informer sur vos
droits et sur les démarches
à effectuer. Le site
www.ameli.fr peut aussi
vous renseigner.

*prix d'un appel local sauf surcoût
imposé par certains opérateurs de
téléphonie fixe ou mobile



Important:

La déclaration de perte / vol / dysfonctionnement entraîne :
- la désactivation de la carte et la fabrication d'une nouvelle carte Vitale
- l'impossibilité de réutiliser la carte déclarée volée, perdue, inactive



- La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses de déclarations (Art L.114-13 du Code de Sécurité Sociale et Article L.441-6 du Code Pénal).
- Est puni des mêmes peines, le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un avantage ou indu.
- La loi 78-17 du 15.1.78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès de votre organisme d'assurance maladie.